

M Cédric ROCHIS
Secrétaire Général UFAP UNSa Justice
Union Régionale de Lyon

LETTRE OUVERTE

STOPPER LES LIVRAISONS PAR DRONES : ÉQUIPONS ENFIN NOS DÉTENTIONS DE VOLIÈRES

A

Paul LOUCHOUARN
Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Lyon

Objet : Déploiement de volières sur les façades des bâtiments d'hébergement de la DISP de Lyon

Monsieur le Directeur interrégional,

Les livraisons par drones et les projections dans nos établissements pénitentiaires ne sont plus des phénomènes occasionnels. Elles sont devenues quotidiennes, massives et parfaitement organisées. Téléphones, stupéfiants, armes et objets interdits franchissent les murs avec une facilité déconcertante, alimentent les trafics, renforcent l'emprise de certains détenus et exposent directement les personnels.

Aucun établissement de la DISP de Lyon n'est aujourd'hui épargné, les saisies opérées et les réseaux démantelés démontrent l'ampleur du phénomène, elles ne représentent pourtant qu'une partie des colis qui atteignent effectivement les bâtiments d'hébergement.

Les brouilleurs et les différents systèmes anti-drones peuvent utilement compléter la sécurisation des sites. Mais ces technologies sont régulièrement contournées, nécessitent des adaptations permanentes et ne suffisent manifestement pas à empêcher les livraisons jusqu'aux fenêtres des cellules.

À cette situation s'ajoute la dégradation continue des caillebotis protégeant les fenêtres des cellules. Régulièrement détériorés, découpés ou arrachés, certains ne sont désormais même plus réparés ni remplacés. Les ouvertures ainsi créées permettent le passage d'objets de plus en plus volumineux directement dans les cellules.

Cette réalité démontre une nouvelle fois les limites d'une protection reposant uniquement sur les équipements installés aux fenêtres et renforce la nécessité de sécuriser intégralement les façades des bâtiments d'hébergement au moyen de volières.

Depuis plusieurs années, l'**UFAP UNSa Justice** réclame une réponse physique, simple et durable : l'installation de volières constituées de grilles métalliques couvrant intégralement chaque façade des bâtiments d'hébergement, de la toiture jusqu'au sol.

Ce dispositif empêcherait matériellement les drones d'accéder aux fenêtres et ferait également obstacle aux projections depuis l'extérieur. Il s'agit d'un investissement structurel et pérenne, qui ne dépend ni d'une mise à jour logicielle ni d'une course technologique permanente avec les trafiquants. Le coût d'un tel dispositif serait de plus, plus économique que les dispositifs technologiques déjà mis en place, pour une efficacité bien supérieure.

Le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse a déjà fait réaliser des devis pour ce type d'équipement. Le travail préparatoire existe donc et doit désormais déboucher sur une décision concrète.

Nous vous demandons d'engager, a minima dans un premier temps, l'équipement complet d'un établissement de la région. Compte tenu des études et des devis déjà réalisés, le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse pourrait naturellement devenir ce premier site de référence.

Cette première opération doit impérativement concerner toutes les façades de chaque bâtiment d'hébergement. Une installation partielle ne ferait que déplacer les livraisons vers les zones demeurées accessibles et empêcherait toute évaluation sérieuse de l'efficacité du dispositif. L'ambition doit être claire : équiper un établissement dans son intégralité afin de stopper réellement les livraisons par drones et toute projection vers les cellules.

Des installations comparables existent déjà dans l'administration pénitentiaire, notamment au centre pénitentiaire de Ducos. La DISP de Lyon doit maintenant prendre l'initiative et devenir moteur dans le déploiement de cette protection.

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner les devis réalisés, identifier les financements nécessaires, désigner rapidement le premier établissement concerné et nous communiquer un calendrier précis de réalisation. L'évaluation de cette opération devra ensuite ouvrir la voie à un plan de déploiement progressif sur l'ensemble des établissements de la DISP de Lyon.

Combien de colis, d'armes, de téléphones ou de produits stupéfiants devront encore parvenir jusqu'aux cellules avant qu'une protection physique véritablement efficace soit installée ? La sécurité des personnels et des établissements exige désormais une décision à la hauteur du phénomène.

Équipons entièrement un premier établissement. Prouvons l'efficacité de cette solution. Puis généralisons-la.

Dans l'attente d'une réponse et d'engagements précis de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**,
Cédric ROCHIS